

à son tour une reconnaissance positive et constructive, en compatibilité avec l'Alliance, de la nouvelle identité européenne en matière de sécurité et de défense. Le Canada prône depuis longtemps cette approche et demeure résolu à élaborer de nouveaux concepts du type «séparable mais pas séparé» et à établir un groupe d'étude mixte qui réponde aux préoccupations et aux besoins de nos amis européens tout en conservant l'intégrité de l'alliance. Nous pourrions y parvenir s'il existe entre l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale une complémentarité et une transparence réelle.

En réaffirmant, à notre sommet, l'intégrité interne de l'alliance, nous pourrions à l'avenir élargir notre champ d'action et renforcer la sécurité dans l'ensemble de notre région. Mais comment nous y prendrons-nous?

Dans un premier temps, nous devons renouveler fermement notre appui aux travaux des Nations Unies et de la CSCE, ces deux organisations qui participent intensément au programme de sécurité coopérative de notre région. «Appui» est le terme qui convient ici car il ne s'agit pas de faire concurrence à ces organisations mais bien de montrer notre volonté de leur venir en aide en mettant à leur disposition les compétences et les atouts qui font la force de l'OTAN. J'adhère entièrement aux initiatives entreprises en vue de resserrer ces liens.

Le maintien de la paix est un instrument fondamental dans la prévention des conflits et la gestion des crises. Par ce procédé, les forces militaires collaborent directement avec les civils dans leurs efforts en faveur de la paix et de la sécurité. C'est donc à l'alliance qu'il revient tout naturellement de fournir les forces militaires à cette fin. Outre notre contribution, fondée sur un consensus interne quant au concept, à la doctrine et au style des opérations, nous devons tenter de solliciter la participation de nos voisins géographiques dans ce domaine.

De ce point de vue, le Canada souscrit à la proposition de Partenariat pour la paix et croit que ce sera un moyen de faire ressortir l'élément «maintien de la paix» de notre plan de travail au Conseil de coopération de l'Atlantique Nord (CCAN).

Ayant été l'un des premiers pays à proposer la création du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord, le Canada appuie fermement la poursuite d'une coopération bien définie avec nos partenaires du CCAN. Cette coopération devrait, à notre avis, se fonder sur les forces de l'OTAN et être axée, par conséquent, sur des domaines comme le maintien de la paix, les relations entre les milieux civil et militaire, la planification de la défense, le contrôle des armements et leur non-prolifération. Une telle concentration des efforts nous permettra non seulement de consolider nos forces, mais aussi de faire le meilleur usage possible des ressources existantes.